



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient exceptionnellement à huis clos, conformément aux dispositions du décret # 1272-2020 du Gouvernement du Québec en date du 2 décembre 2020, une séance ordinaire de son conseil, le septième (7^e) jour du mois de décembre 2020 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle ont pris part :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière présent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Denyse Blanchet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

Demande de dérogation d'Arbres du Lac Aylmer

Propriété : 2003 chemin de Stratford

Demande :

Autoriser le projet de lotissement de l'îlot 85. La profondeur autorisée par la CPTAQ lors de l'implantation de l'îlot 85 en 2010, varie entre 60 et 63 mètres et ne répond pas à la réglementation municipale qui exige 75 m de profondeur moyenne.

Demande de dérogation de M. Marco Baril

Propriété : 2506 chemin Stratford

Demande :

Permettre au propriétaire du 2506 d'avoir une sortie privée sécuritaire sur le chemin de Stratford. Une servitude de passage consentie par le propriétaire du 2508 ne permet pas au propriétaire du 2506 d'entretenir cette voie d'accès à sa guise. Il souhaite augmenter la largeur de la servitude de 1,43 m pour l'amener à 3 m et intégrer cette bande à la propriété du 2506. Il présente aussi d'autres modifications de lots entre le 2506 et le 2508. Une modification a pour effet de lui permettre de pouvoir se retourner en voiture sur sa propriété pour sortir de l'avant et l'autre refait un partage de terrain sur le bord du lac.

Demande de dérogation de Mme Lise Castonguay

Propriété : 413 rang Beau-Lac

Demande :

Régulariser la situation d'un non-respect de la bande de protection riveraine à la suite d'une modification de l'immeuble faite en 1997.

Pour respecter les consignes de la Santé publique et celles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les consultations publiques doivent se tenir par web. Nous avons affiché pendant une période de quinze (15) jours les demandes de dérogation mineure pour permettre aux citoyens de se prononcer ou de poser des questions au Conseil comme ils l'auraient fait en présentiel. Nous n'avons reçu aucun commentaire et aucune question. La population a donc été informée et a eu l'occasion de s'exprimer; d'autre part le Conseil n'a reçu aucun autre avis pour l'éclairer dans les décisions qu'il a à prendre au regard de ces dérogations.

M. le Maire met fin à la séance de consultation publique à 19 h 05.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- | | |
|---|-------------|
| 1. Items statutaires | |
| 1.1 Adoption de l'ordre du jour | Décision |
| 1.2 Période de questions | Information |
| 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 | Décision |
| Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020 | Décision |
| 1.4 Présentation des dépenses récurrentes | Information |
| 1.5 Adoption des comptes à payer | Décision |
| 1.6 Dépôt de la situation financière au 30 novembre 2020 | Information |
| 1.7 Suivi des dossiers municipaux | Information |
| 2. Administration | |
| 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus | Décision |
| 2.2 Services informatiques – offre de service 2021 | Décision |
| 2.3 Calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil | Décision |
| 2.4 Nomination d'un auditeur externe | Décision |
| 2.5 Autorisation de destruction de documents | Décision |
| 2.6 Utilisation de l'aide financière accordée en contexte de pandémie | Décision |
| 3. Infrastructures municipales | |
| 3.1 Amélioration du réseau routier – Reddition de compte | Décision |
| 3.2 Projet de règlement n° 1186 décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins l'hiver | Décision |
| 3.3 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi par le MAMH d'une aide financière dans le cadre du programme FIMEAU | Décision |
| 3.4 Offre de service pour les plans et devis excluant les services pendant la construction pour la réfection de la rue des Cèdres | Décision |
| 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle | |
| 4.1 Nomination au poste de directeur général et secrétaire trésorier | Décision |
| 5. Services de proximité, développement et tourisme | |
| 5.1 Contribution au projet Place aux jeunes du Granit | Décision |
| 6. Communications et participation citoyenne | |
| 6.1 Paniers de Noël – volumes | Décision |
| 7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture | |

- | | |
|--|-------------|
| 8. Finances, budget et taxation | |
| 8.1 Date d'adoption du budget 2021 | Information |
| 9. Urbanisme et environnement | |
| 9.1 Demande de dérogation d'Arbres du Lac Aylmer | Décision |
| 9.2 Demande de dérogation de M. Marco Baril | Décision |
| 9.3 Demande de dérogation de Mme Lise Castonguay | Décision |
| 9.4 Projet de lotissement au Camping des Berges | Décision |
| 9.5 RAPPEL-Coop de solidarité en protection de l'eau - Demande d'admission comme membre utilisateur-producteur | Décision |
| 10. Sécurité publique | |
| 10.1 Adhésion de la municipalité du Canton de Stratford à la Régie incendie des Rivières | Décision |
| 10.2 Adoption du budget de la Régie incendie des Rivières | Décision |
| 10.3 Offre de services animaliers 2021 | Décision |
| 10.4 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19 | Information |
| 11. Affaires diverses | |
| 12. Liste de la correspondance | |
| 12.1 Demande d'aide financière Lac en Fête | Information |
| 13. Période de questions | |
| 14. Certificat de disponibilité | |
| 15. Levée de la séance | |

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 05.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point 4.1 : Nomination au poste de directeur général et secrétaire trésorier.

2020-12-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Aucune question.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre tel que remis par la directrice générale.

2020-12-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre tel que remis par la directrice générale.

2020-12-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 7 décembre 2020

1	INFOTECH (webinaire taxation, papeterie)	1 694.15 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres, publipostage Stratford-Info, clés)	474.65 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC. (pierre concassée)	26 498.69 \$
15	GESCONEL INC. (papier, étiquettes, agrapheuse)	223.48 \$
17	MRC DU GRANIT (cueillette des boues)	2 751.62 \$
21	J.N. DENIS INC. (réparation Western Star 2013, chaîne)	2 274.35 \$
23	DICOM EXPRESS (envoi CCDS, Incendie)	22.84 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	150.00 \$
55	BENOIT BOISVERT (déplacement novembre)	5.00 \$
61	CMP MAYER INC./ ARSENAL (lance, manche de hache)	821.20 \$
115	PUROLATOR (envoi voirie et eau potable)	53.45 \$
133	JEROME BRETON (déplacement formation et repas)	245.53 \$
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES (honoraires bandes patinoire, abonnement recueil)	4 926.85 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence et diesel)	3 877.59 \$
480	GARAGE LUC BELIVEAU (réparation Dodge 2007)	421.25 \$
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD (renouvellement mise à jour code municipal)	86.10 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	585.91 \$
595	PAVAGE CENTRE SUD DU QUEBEC (pierre concassée)	1 492.42 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (boyau Dodge, antigel)	112.78 \$
663	SANI-THETFORD (2000) INC. (nettoyage réseau égout)	5 932.72 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport matières org. et rés.)	10 879.52 \$
729	GUY BELLAVANCE (vêtement)	191.58 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (prestone, filtre, phare)	733.24 \$
769	ALARMS MULTI-SÉCURITÉ INC (appel de service, unité uplink)	615.12 \$
869	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (lame)	1 844.20 \$
886	L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 265.03 \$
889	PROPANE GRG INC. (propane bureau et garage)	925.30 \$
892	ATELIER R.N. SENC. (hose hydraulique)	422.55 \$
934	CONSTRUCTO SEAO (avis pour bande de patinoire)	7.74 \$
1000	MAXI METAL (1983) INC.	11.50 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	197.05 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitements déchets et matières org.)	8 083.62 \$
1102	GARAGE SERGE LUCAS (pose de pneus)	68.98 \$

1142	PUBLIFORME INC. (enseigne, pancarte chemin)	1 096.40 \$
1234	PLOMBERIE CHRISTIAN FORTIER (passer caméra station eau potable)	351.82 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC. (lampe eau potable)	1 415.48 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (photocopies)	1 368.82 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires - plan et devis rang Elgin)	2 571.99 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse d'eau)	526.05 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF (chllore, quart de rond)	180.68 \$
1420	PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (veste, sableuse)	687.97 \$
1488	SOS TECHNOLOGIES (défibrillateur, trousse de premier soin)	1 711.88 \$
1489	ARMAND VAILLANCOURT POMPES INC (réparation pompe égout)	356.42 \$
1498	GROUPE TI (frais mensuel décembre, sauvegarde, Office 365 oct. et nov.)	1 388.00 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels octobre)	1 940.65 \$
1530	AQUATECH (honoraires professionnels octobre)	2 184.00 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC (batterie motoneige, adaptateur)	262.57 \$
1560	G2 CONSULTANTS (2e vers. portable Promotion Stratford, hon. prof.)	2 858.19 \$
1570	MARIE-CHRISTINE PICARD (honoraires bandes riveraines)	213.75 \$
1578	NICOLE LAMONTAGNE (paniers suspendus avec matériel)	398.43 \$
1579	JOURNAL REGIONAL LE HAUT ST-FRANCOIS (offre emploi DG)	407.01 \$
1580	SANITAIRE LAC-MEGANTIC 2000 INC (récupération rebuts centre de tri - bandes de patinoire)	518.04 \$
1581	SIMO MANAGEMENT INC (honoraires mesure de boues)	2 529.45 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER

100863.61\$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2020-12-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 30 novembre 2020

La directrice générale/secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 30 novembre 2020. De façon générale, tout est en contrôle et suit les prévisions.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Plan de développement et Promotion Stratford

- Notre conseillère en développement, Mme Kristalna Vincent-Douville, est entrée en fonction. Le Conseil d'administration de Promotion Stratford l'a rencontrée pour l'élaboration de son plan d'action. Elle s'approprie les principaux dossiers et rencontre certains groupes et certains entrepreneurs. Elle a aussi participé à l'assemblée générale du Cercle des gens d'affaires de Stratford. Au niveau régional, l'arrivée de notre conseillère en développement témoigne du sérieux que la Municipalité met derrière son plan de développement.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- La Fête de Noël aura lieu le 12 décembre en AM. Cela se fera en

automobile. Plusieurs bénévoles seront présents. Le Maire salue la mise en œuvre de l'alternative pour avoir une Fête de Noël et remercie Mme Sylvie Veilleux et son équipe.

- Pour les pistes de ski de fond, nous allons pouvoir réintégrer les pistes utilisées depuis plus de quarante ans. Une nouvelle signalisation sera en vigueur.
- Pour la patinoire, la pose des nouvelles bandes est prévue en janvier. Entretemps, une petite patinoire sera aménagée.
- Mme Julie Lamontagne souligne le travail fait par le Comité d'embellissement pour permettre d'accrocher des paniers décorés pour les Fêtes ainsi que les décorations installées au Centre communautaire. Un remerciement sincère aux membres du Comité qui permettent de créer une atmosphère du temps des Fêtes.
- Le Conseil municipal a reçu une réplique de la plaque commémorative que les familles pionnières Picard, Boisvert et Hébert de Stratford ont fait installer à l'entrée du village. La conception de cette reconnaissance revient à M. Ghislain Boisvert. Nous les remercions de ce don à la population de Stratford.

Sécurité publique

- M. Gaétan Côté rappelle à la population de s'inscrire à BCITI. Mme Isabelle Couture explique que BCITI est un système d'alerte que l'on retrouve dans plusieurs municipalités. Pour la population de Stratford, cette application permet d'être mise au courant très rapidement en cas de sinistre ou tout incident. Il y a deux façons de s'inscrire : aller directement sur le web de la Municipalité à l'onglet Citoyens/BCITI vous retrouver la procédure ou encore sur un téléphone intelligent, télécharger l'application BCITI et choisir la municipalité du Canton de Stratford.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Services informatiques – offre de service 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stratford a besoin d'un support informatique pour la maintenance et le soutien technique en continu du réseau informatique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des services rendus lors de l'installation de la salle de serveurs;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé au contrat notamment les services ci-dessous :

- Surveillance 24/7 pour serveur actif
- Protection antivirus par ordinateur actif
- Gestion Coupe-Feu
- Gestion et vérification des sauvegardes

CONSIDÉRANT que le coût est de 549,15\$ + taxes mensuellement ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,

et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Denyse Blanchet à signer avec la firme C2 Consultants la convention-cadre de prestation de services d'infogérance, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 et

DE METTRE FIN AU CONTRAT avec Le Groupe TI, sans pénalité.

2020-12-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche, 7 novembre 2021, est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec et des impacts de la tenue d'un tel scrutin sur la possibilité de tenir des séances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (soit à partir du 8 octobre 2021, 16 h 30), le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h aux dates suivantes :

- 11 janvier
- 8 février
- 8 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2020-12-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Nomination d'un auditeur externe

CONSIDÉRANT QUE selon l'art. 966 du *Code municipal*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services reçus de la firme ayant effectué la vérification externe au cours des dernières années,

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage à assurer une continuité dans l'exercice de vérification externe pour l'exercice 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour des honoraires d'audit pour l'exercice financier 2020 au coût de 14 800 \$ avant taxes;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu;

QUE la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée comme auditeur externe pour l'année 2021.

2020-12-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.5 Autorisation de destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

- a) D'APPROUVER la liste de destruction des archives préparée par l'archiviste Michel Hamel et datée du 5 novembre 2020;
- b) D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

2020-12-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6 Utilisation de l'aide financière accordée en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 versée par le MAMH au montant de 68 204 \$ dont 46 890 \$ pour l'année 2020 et 21 314 \$ pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie ;

CONSIDÉRANT les dépenses encourues au fonds de fonctionnement de 17 254 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses encourues par le Service d'animation estivale au montant de 5 408 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses attribuables aux mesures prises pour assurer l'accès au Parc du Lac-Aylmer au montant de 11 806 \$;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE COMPTABILISER un total de dépenses de 34 470 \$ pour l'année 2020;

DE REPORTER à l'année 2021 un montant de 33 734 \$;

DE VERSER au Comité des loisirs Saint-Gabriel la somme de 5 408 \$ pour compenser les dépenses du Service d'animation estivale;

DE VERSER à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer la somme de 11 806 \$ pour compenser les dépenses attribuables aux mesures sanitaires prises.

2020-12-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.1 Amélioration du réseau routier – Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant de 15 918 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports, se détaillant comme suit :

- Chemin des Granites: 1 000 tonnes, pour un montant de 13 950 \$;
- Ponceau Des Érables : 30 pouces par 6 mètres x 2, pour un montant de 1 968 \$.

2020-12-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant de 23 575 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports, se détaillant comme suit :

- Rang des Érables: 920 tonnes, pour un montant de 12 834 \$;
- Chemin Solbec: 770 tonnes, pour un montant de 10 741 \$.

2020-12-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Projet de règlement no 1186 décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins l'hiver

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme Julie Lamontagne lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le deuxième (2^e) jour de novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE certains(es) rues, routes, chemins et rangs doivent être ouverts(tes) et entretenus(es) à la circulation automobile durant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de ces voies de circulation automobile nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford peut, en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, adopter un règlement régissant l'ouverture des voies de circulation automobile durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le « Règlement n° 1186 décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver ouverts à la circulation automobile », soit et est par la présente statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

La Municipalité du Canton de Stratford décrète l'entretien d'hiver, pour la circulation des véhicules automobiles, des chemins identifiés à l'article 3 du Règlement n° 1186 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant l'ouverture et/ou la fermeture de voies de circulation automobile en hiver.

ARTICLE 3

Description des chemins, rues, routes et rangs considérés par le présent règlement :

Chemin de l'Anse-Maskinongé :

À partir de la route 161 sur toute sa longueur, soit une distance de 3 km.

Chemin Aylmer :

À partir de la route 161 jusqu'à son intersection avec le chemin de Stratford, soit une distance de 3,9 km.

1re Avenue :

À partir de la rue Elgin jusqu'à son extrémité, soit une distance de 70 mètres.

Chemin des Berges :

À partir de la route 161 jusqu'à la rue Latendresse, soit une distance de 3,1 km.

Chemin de la Baie-des-Sables :

À partir de la 2e rue de la Baie-des-Sables jusqu'à son extrémité nord en bordure du lac Aylmer, soit une distance totale de 600 mètres.

Chemin Côté :

À partir du rang des Érables sur une distance de 90 mètres.

2e rue de la Baie-des-Sables :

À partir du chemin Rozon sur une longueur de 210 mètres.

Chemin de la Batture :

Sur toute sa longueur, soit une distance de 218 mètres.

Rang Beau-Lac :

À partir de son intersection avec le rang des Granites jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1,9 km.

Rang des Bouleaux :

À partir de son intersection avec le rang des Granites jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1,45 km.

Rang Belle-Vue :

À partir de son intersection avec le rang Elgin sur une distance de 700 mètres conditionnellement à l'obtention d'une virée convenable.

Rue des Cèdres :

À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 260 mètres.

Chemin du Domaine-Aylmer :

À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1 km.

Rang Elgin :

Sur une longueur de 7,86 km.

Rang des Érables :

À partir de la route 161 sur une distance de 5,81 km.

Chemin des Faucons :

À partir du rang des Érables sur toute sa longueur jusqu'à la barrière à l'intersection du chemin des Hiboux sur une longueur de 890 mètres.

Rang des Granites :

À partir de son intersection avec le chemin de Fontainebleau, sur une distance de 1,2 km.

Chemin Gravel :

Sur toute sa longueur, soit une distance de 550 mètres.

Chemin Lapierre :

À partir de l'intersection du rang Elgin sur toute sa longueur, soit une distance de 1,91 km.

Rue Latendresse :

À partir de l'intersection du chemin des Berges, soit du numéro civique 55 jusqu'au numéro civique 315, sur une distance de 730 mètres.

Chemin Maskinongé :

À partir du chemin de l'Anse-Maskinongé sur une distance de 950 mètres.

Chemin Morin :

À partir de la route 161, sur une distance de 260 mètres.

Rue du Parc :

À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 130 mètres.

Chemin des Parulines (en tolérance) :

À partir du chemin de Stratford jusqu'à son extrémité, soit une distance de 900 mètres.

Rue des Peupliers :

À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 210 mètres.

Chemin du Quai :

À partir du chemin de Stratford, soit une distance de 200 mètres.

Chemin des Rocailles :

À partir du chemin des Berges sur une distance de 590 mètres.

Chemin du Réservoir pour accéder au site d'approvisionnement du secteur no 2 :

À partir du rang des Érables sur une longueur de 400 mètres.

Chemin de Rive-de-la-Prairie :

À partir du chemin de Stratford sur une longueur de 825 mètres.

Chemin Rozon :

À partir de la route 161 jusqu'à son intersection avec la deuxième (2e) rue de la Baie-des-Sables, soit une distance de 987 mètres.

Chemin de la Station :

À partir du garage municipal jusqu'à la station d'épuration des eaux, sur une longueur de 400 mètres.

Rang de la Tour :

À partir de la route 161 jusqu'à la limite de la municipalité de Stornoway, soit une distance de 2,852 km.

Chemin Travers pour accéder au site d'approvisionnement du secteur no 1 :

Partant de l'avenue Centrale Sud sur une longueur de 427 mètres.

Chemin du Verger :

À partir de son intersection avec le rang des Érables jusqu'au numéro civique 113, soit une distance de 100 mètres.

Rang des Quarante :

À partir de la route 161, soit une distance de 1,15 km.

Chemin Solbec :

Partant de la route 161 sur une longueur de 1,9 km;

Chemin Gauthier :

Sur toute sa longueur, soit 1,1 km, conditionnellement à l'obtention d'une virée convenable.

La longueur de ces chemins, rues, routes et rangs totalise une longueur de 48,829 kilomètres.

ARTICLE 4

Certains chemins, routes et rangs de la Municipalité seront entretenus hebdomadairement jusqu'au 3 janvier.

Ces chemins sont les suivants :

Rang des Quarante :

À partir de la jonction du chemin Gauthier sur une longueur de 2,2 km.

Chemin Cupra :

Sur demande, à partir de la route 161 sur une longueur de 2 km.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2020-12-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi par le MAMH d'une aide financière dans le cadre du programme FIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford veut réaliser des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu le 19 mai 2020 une promesse d'aide financière de 780 740 \$;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE le conseil autorise le maire M. Denis Lalumière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stratford, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et tous les autres documents nécessaires liés audit protocole d'entente.

2020-12-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.4 Offre de service pour les plans et devis excluant les services pendant la construction pour la réfection de la rue des Cèdres

CONSIDÉRANT QUE le programme FIMEAU approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation détermine comme prioritaires des travaux de réfection de la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confectionner les plans de construction, un devis technique en vue de l'appel d'offres et une émission des plans et devis pour construction permettant de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme EXP pour les plans et devis pour la réfection complète de la rue des Cèdres;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de la Firme EXP;

DE DÉFRAYER le coût des honoraires professionnels ne dépassant pas un maximum estimé à 16 500 \$ avant taxes.

2020-12-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

4.1 Nomination au poste directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité, Mme Denyse Blanchet, a donné le 5 octobre 2020 son préavis de départ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier et désigné le maire et deux conseillères afin de former le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le Service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner et le conseiller dans le processus de dotation;

CONSIDÉRANT QUE le poste a fait l'objet d'un affichage dans de nombreux médias écrits et électroniques afin de solliciter des candidatures tant au plan local, régional que dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette évaluation, le comité recommande la nomination de M. William Leclerc-Bellavance comme directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Il est proposé par M. Marc Cantin
et résolu :

DE NOMMER M. William Leclerc-Bellavance directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford et ce, à compter du 18 janvier 2021;

D'AUTORISER le maire à signer avec M. Leclerc-Bellavance un contrat précisant ses conditions de travail, soit notamment :

- un salaire annuel de soixante-dix mille (70 000 \$) dollars;
- les avantages sociaux consentis au personnel de la municipalité (régime de retraite, assurances collectives, congés fériés, etc.);
- quatre (4) semaines de vacances annuelles;
- le paiement de la cotisation annuelle à l'une ou l'autre des associations de directeurs généraux ou officiers municipaux du Québec.

DE SOUMETTRE la nomination de M. Leclerc-Bellavance à une période de probation de six (6) mois à compter de son entrée en fonction.

2020-12-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Contribution au projet Place aux jeunes du Granit

CONSIDÉRANT que Place aux jeunes du Granit est un projet qui favorise la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés dans la MRC du Granit, et ce, depuis maintenant 23 ans;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2020, une soixantaine de jeunes professionnels et leurs familles sont déménagés dans la région;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le conseil est désireux de soutenir ce projet permettant d'offrir le service à tous les jeunes professionnels qui ont un intérêt pour notre MRC;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

DE SOUSCRIRE au plan de partenariat financier pour un montant de 300 \$.

2020-12-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Communications et participation citoyenne

6.1 Paniers de Noël – volumes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a reçu une demande de soutien financier provenant de la Constellation du Granit à l'effet d'ajouter des volumes neufs dans les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative est l'une des priorités retenues dans le Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action »;

CONSIDÉRANT QUE des familles de Stratford ont bénéficié l'an passé de cette aide;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

D'ACCEPTER cette demande, pour une somme maximale de 150 \$.

2020-12-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

8. Finances, budget et taxation

Cette année la séance d'adoption du budget sera le 21 décembre 2020. Nous sommes à discuter la façon d'informer les citoyens pour leur permettre d'acheminer leurs questions.

9. Urbanisme et environnement

9.1 Demande de dérogation d'Arbres du Lac Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à favoriser le développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui a procédé à son analyse lors de sa séance du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur des lots projetés (1 à 5) respecte la superficie du 4 000 m² et sont construisibles;

CONSIDÉRANT QUE c'est la décision de la CPTAQ de reconnaître la profondeur à 60 m;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation.

2020-12-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.2 Demande de dérogation de M. Marco Baril

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui a procédé à son analyse lors de sa séance du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la vente ou l'achat de la bande de terrain autorisée en servitude crée une situation dérogatoire au 2508 Chemin de Stratford;

CONSIDÉRANT la possibilité pour le propriétaire du 2506 Chemin de Stratford, qui a été propriétaire du 2508 Chemin de Stratford, d'imposer qu'il puisse entretenir lui-même la servitude;

CONSIDÉRANT QUE les autres modifications des lots ont pour effet de donner une solution pour que le propriétaire du 2506 Chemin de Stratford puisse sortir de façon sécuritaire de chez lui sans passer sur la propriété du 2514 Chemin de Stratford;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne peut se soustraire à l'application des règlements en vigueur;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu

D'ACCEPTER la modification permettant une répartition différente au bord de l'eau tel que proposé sur le plan fourni par le demandeur;

D'ACCEPTER l'élargissement de son terrain près de sa maison lui permettant de se retourner de façon sécuritaire tel que proposé sur le plan fourni par le demandeur sans toutefois créer une situation dérogatoire au 2508 Chemin de Stratford;

DE MAINTENIR la servitude de circulation entre le 2506 Chemin de Stratford et le chemin Stratford, dont le demandeur pourra exiger de faire lui-même l'entretien.

2020-12-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Demande de dérogation de Mme Lise Castonguay

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui a procédé à son analyse lors de sa séance du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette situation faisant l'objet de la demande existe depuis 23 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder cette dérogation crée un préjudice sérieux et onéreux;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation.

2020-12-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Projet de lotissement au Camping des Berges

CONSIDÉRANT la demande de lotissement du camping Les Berges du Lac déposée le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec plusieurs membres du conseil le 9 octobre 2020 et le complément d'information daté du 14 octobre que nous a fait parvenir Me Daniel M. Kochenburger au nom des requérants;

CONSIDÉRANT les diverses consultations que la Municipalité a menées au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement du camping Les Berges du Lac soulève des enjeux très importants en matière d'urbanisme et qu'elle ne peut être considérée sans tenir compte de ses impacts sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et même sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement municipal en matière de zonage et de lotissement doit s'inscrire dans le respect du Schéma d'aménagement adopté par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'après consultation du Service d'urbanisme et d'aménagement de la MRC du Granit, il s'avère que le lotissement de terrains tel que celui prévu au camping Les Berges du Lac serait considéré comme non conforme au Schéma d'aménagement de la MRC et que la MRC n'envisage pas de demander au gouvernement l'autorisation de modifier son schéma pour que cela soit permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement du camping Les Berges du Lac s'écarte des orientations de la Municipalité, à la fois en matière d'urbanisme, de développement récréotouristique et de protection de l'environnement. En matière d'urbanisme et d'occupation du territoire, la Municipalité favorise la construction de résidences, qu'elles soient permanentes ou saisonnières et ce, sur des terrains capables de les accueillir en respect de certaines normes

environnementales. Depuis de nombreuses années, la Municipalité interdit l'installation permanente de roulotte sur un terrain vacant, c'est-à-dire où il n'y a pas de résidence construite. De plus, le Règlement de lotissement prévoit une superficie minimale de 4 000 m² pour permettre la construction d'une résidence qui est à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement Stratford 2020-2030 « Ensemble en action » identifie le développement de l'hébergement touristique comme une piste d'action prioritaire et qu'en conséquence, la Municipalité souhaite que les touristes et les visiteurs de passage aient accès à des installations de camping qui leur permettent de prolonger leur séjour et fréquenter les commerces et sites d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE d'autres avenues peuvent être envisagées, dans le respect de la réglementation municipale et du Schéma d'aménagement de la MRC du Granit pour passer le flambeau à de nouveaux opérateurs du Camping les Berges du Lac;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu :

QUE le Conseil ne donne pas suite à la demande de lotissement du camping Les Berges du Lac.

2020-12-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.5 RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau - Demande d'admission comme membre utilisateur-producteur

CONSIDÉRANT QUE RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau a pour mission de promouvoir la protection et la préservation des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et de soutenir par son expertise les personnes et les organismes qui y sont engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford partage les mêmes valeurs qui amènent à mener des actions basées sur les trois piliers du développement durable, soit la protection et la préservation de l'environnement, le renforcement et l'engagement des communautés locales et l'efficacité économique;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

DE DEMANDER à être admis comme membre utilisateur-producteur de RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau;

DE DÉCLARER avoir la capacité effective d'être un usager des services de la Coopérative;

DE S'ENGAGER à respecter les règlements de la Coopérative;

DE SOUSCRIRE dans la Coopérative un nombre minimum de vingt (20) parts sociales de qualification de dix dollars (10 \$) chacune, pour un total de deux cents (200) \$, payables selon les modalités déterminées par règlement.

2020-12-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10. Sécurité publique

10.1 Adhésion de la Municipalité du Canton de Stratford à la Régie incendie des Rivières

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des rivières a été créée par l'entente relative à prévention et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale en date du 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de cette entente prévoit la possibilité qu'une municipalité puisse adhérer à cette entente moyennant le respect de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a manifesté son intérêt à adhérer à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a accumulé pour les années financières 2018 et 2019 un surplus de 150 820 \$;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés au 31 décembre 2020 seront connus suivant la vérification comptable en début d'année 2021. De ce total du surplus, les surplus accumulés au 31 décembre 2019 seront soustraits afin de connaître les surplus directement reliés à l'année 2020. Par la suite la quote-part de Stratford reliée à l'année 2020 sera calculée;

CONSIDÉRANT QUE la population totale des trois municipalités fondatrices de la Régie s'élève présentement à 4 919 habitants;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés pour les années 2018 et 2019 de la régie représente un montant équivalent à 30,66 \$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Stratford compte présentement 951 habitants selon le profil financier édition 2019 produit par la Direction générale des finances municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé les conditions relatives à cette adhésion;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu que :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. La Municipalité du Canton de Stratford est prête à adhérer à la Régie aux conditions suivantes :
 - a. Payer, à titre de contribution aux dépenses pour les immobilisations des années financières 2018 et 2019 à son adhésion, une somme de 29 158 \$ (30,66 \$ x 951), payable en un seul versement avant le 30 janvier 2021. Advenant que la municipalité désire effectuer ce paiement en plusieurs versements, il devra y avoir une entente de prise avec la Régie des rivières;
 - b. Payer, à titre de contribution aux dépenses pour les immobilisations de l'année financière 2020, une somme qui sera déterminée suivant la vérification financière;

- c. Que la méthode de calcul pour la contribution aux dépenses en immobilisation pour l'année financière 2020 sera la même que pour les années 2018 et 2019, c'est-à-dire basée sur la population;
- d. Que la contribution financière à payer pour l'exercice financier 2020 sera payable au plus tard le 30 janvier 2022 ou selon des modalités acceptées par la régie;
- e. Que la date de début du service sera le 1^{er} janvier 2021 et à compter de cette date, elle doit contribuer au paiement de sa contribution aux dépenses d'opérations et d'administration ainsi qu'aux dépenses en immobilisation selon les règles de la répartition prévue à l'article 12 de l'entente de Régie;
- f. Qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions prévues à l'entente initiale.

2020-12-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Adoption du budget de la Régie incendie des Rivières

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts d'opération et d'exploitation de la Régie est calculée annuellement et que le taux de contribution de chaque municipalité est calculé selon deux variables soit la population permanente et la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT le dépôt de la prévision budgétaire 2021 de la Régie incendie des Rivières au 2 décembre 2021;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ADOPTER le budget 2021 de la Régie incendie des Rivières au montant de 897 740 \$ tant au niveau des revenus que des dépenses;

D'AUTORISER le versement de la quote-part de la municipalité du Canton de Stratford au montant de 138 145 \$ en 4 versements égaux.

2020-12-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Offre de services animaliers 2021

CONSIDÉRANT les obligations résultant de la mise en œuvre du *Règlement n° 1090 sur la garde et le contrôle des animaux*;

CONSIDÉRANT les obligations de la Municipalité à la suite de l'adoption du *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT l'offre de service présenté par l'Escouade canine MRC 2017;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

D'ADOPTER le projet d'entente entre la Municipalité du Canton de Stratford et Escouade Canine MRC 2017, pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er}

janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021, renouvelable automatiquement à moins d'un préavis de 60 jours;

D'AUTORISER Mme Denyse Blanchet, directrice générale et secrétaire trésorière à signer cette entente;

DE VERSER à Escouade Canine MRC 2017 pour 2021 un montant forfaitaire de 2,75 \$/habitant taxes en sus pour ses services et ce, en paiements trimestriels. Ce montant sera indexé annuellement sur la base de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

2020-12-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

APPLICATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LES ANIMAUX ET RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QU'en 2013 le Règlement harmonisé sur la garde et le contrôle des animaux no 1090 de la Municipalité du Canton de Stratford est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination d'un fonctionnaire municipal pour son application;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que la Municipalité ou son fonctionnaire mandaté est désigné pour appliquer son cadre législatif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que la Municipalité peut désigner un organisme pour assurer le respect du cadre législatif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a reçu une offre de services de l'Escouade canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants et les chiens dangereux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a accepté de signer une entente avec l'Escouade canine MRC 2017;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme M. Éric Côté, à titre de fonctionnaire de la Municipalité, désigné pour appliquer le cadre législatif de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et Règlement harmonisé sur la garde et le contrôle des animaux no 1090;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de son Règlement harmonisé sur la garde et le contrôle des animaux no 1090, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de la Loi en ce qui a trait au *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020-12-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

Nous appliquons les mesures recommandées par la santé publique de façon diligente. M. le Maire remercie les citoyens de respecter les mesures sanitaires.

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

12.1 Demande d'aide financière Lac en Fête

Cette organisation demande un appui financier pour l'organisation d'événements en 2021 dans la MRC. Cette demande s'adresse à l'ensemble des municipalités de la MRC. Pour Stratford, le montant demandé est de 956 \$ soit environ 1 \$ par habitant. Cette décision sera prise à une prochaine séance du Conseil.

13- Période de questions

Aucune question.

14- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Denyse Blanchet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce septième (7^e) jour de décembre 2020.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 45.

2020-12-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Denyse Blanchet
Directrice générale et secrétaire-
trésorière